

Procès-verbal du conseil d'école

Mardi 18 octobre 2016

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS

Municipalité : M. Griolet (Maire) – Mme Sanchez
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

Représentants des parents titulaires : Mme QUEROU
Anne-Cécile, Mme GILLIBERT Christina, Mme COMIN
Karine, Mme MENADIER Virginie, M. LEJEUNE Yann

Représentants des parents suppléants : Mme TORTILLON
Carole, Mme POITEVIN Sabrina, Mme MENARD Claire,
M. VIAUD Morgan

Enseignants : M. Chataigner, Mme Michel, M. Saudou,
Mme Kebbache, Mme Loubes et Mme Tavanae

DDEN : Mme Audin-Combeau et Mme Bétous

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES
Inspecteur de l'Education Nationale : M. Rougier

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Saudou Julien

Tour de table de présentation

1. Après adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 14 juin 2016, la séance suit l'ordre du jour.

2. Installation du nouveau conseil d'école.

• Accueil des nouveaux parents élus pour l'année scolaire.

- 5 élus titulaires : Mme QUEROU Anne Cécile (Emma GS), Mme GILLIBERT Christina (Tim CM1 et Yoni GS),
Mme COMIN Karine (Maïwenn MS), Mme MENADIER Virginie (Anaïs CP), M. LEJEUNE Yann (Manon GS et
Marie PS)

- 4 élus suppléants : Mme TORTILLON Carole (Eryne CE1 et Anna CM2), Mme POITEVIN Sabrina (Mathéo
GS), Mme. MENARD Claire (Noa et Natan CE1), M. VIAUD Morgan (Valentin CE1 et Justine MS).

*Les suppléants des représentants des parents d'élèves sont invités à assister aux séances du conseil
d'école mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils remplacent un titulaire absent).*

• Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 174 Nombre de votants : 61 Taux de participation : 35.06%

Votes blancs ou nuls : 10

• Point sur le fonctionnement du conseil d'école :

- Le conseil d'école est constitué pour l'année scolaire et se réunit au moins une fois par trimestre : les prochaines dates sont **le mardi 14 février 2017 et le mardi 13 juin 2016.**
- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le conseil d'école adopte le projet d'école, reçoit plusieurs types d'informations d'ordre pédagogique et vote le règlement intérieur de l'école.
- A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé et sera affiché dans l'école (devant les classes de maternelle puis sur les fenêtres du bureau de direction). Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de l'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette> et envoyé par mail aux membres du conseil d'école.

3. Bilan de rentrée : présentation de l'équipe, point sur les effectifs.

TOTAL à ce jour : **119 élèves** (3 de plus que l'année dernière) et 92 familles

Classe de PS/MS	Mme MICHEL (enseignante), Delphine HORSEAU, Aurore PINEAU et Marie-José BROCHON (aides maternelles)	27 élèves
Classe de GS/CP	Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)	25 élèves
Classe de CP/CE1	Mme KEBBACHE : enseignante	25 élèves
Classe de CE2/CM1	Mme TAVANAE: enseignante M. SAUDOU : enseignant (le mardi) en remplacement de M. PETIT qui est titulaire du poste.	22 élèves
Classe de CM1/CM2	M. CHATAIGNER : enseignant Mme CHAIGNEAU : enseignante le jeudi jusqu'au 2 mai 2017	20 élèves
Restaurant scolaire, entretien de l'école et garderie	Viviane PALLUAS Marie-José BROCHON Amandine DOUMERET	

4. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été relu. Il a été ensuite voté à l'unanimité et il sera transmis aux familles.

La Charte de la laïcité à l'École, dont le texte est annexé au règlement intérieur, a été élaborée par le Ministère de l'Education Nationale à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École ainsi que des autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs.

Le règlement intérieur et cette Charte devront être signés par les parents et le coupon devra être retourné à l'école.

5. Vie des classes

• Projet d'école

→ **Axe 1 « Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire »**

- Maîtrise de la langue française : vocabulaire
- Principaux éléments de mathématiques : apprentissages numériques

→ **Axe 2 « Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves »**

- Vivre ensemble/enseignement moral et civique : être capable de coopérer avec un ou plusieurs camarades en respectant les autres et les règles de vie collective et les principes de la République. (ex. : conseil d'élèves, règles de la classe, pratiques sportives, jeux de société).
- Mise en œuvre pour les enfants en difficulté : utilisation des APC, travail en groupe de niveau, RASED.

→ **Axe 3 « Cohérence et continuité du parcours de l'élève : de la maternelle à l'élémentaire, de l'école au collège »**

- Créer du lien entre les apprentissages des différents niveaux de classe (outils qui suivent l'élève, programmations d'école).
- Renforcer la cohérence et la continuité entre l'école et le collège ou entre la maternelle et l'élémentaire grâce à un projet commun.
- Maîtriser la langue française en favorisant la mise en place d'activités pédagogiques partagées et en privilégiant la communication inter degrés grâce aux différents outils.

- **Communication avec les familles :**

Durant le mois de septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin d'informer les familles sur le fonctionnement de chaque classe.

La communication entre l'école et les familles se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles doivent le consulter régulièrement. De plus, chaque enseignant est disponible pour recevoir les parents sur rendez-vous.

- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires):** c'est un temps de 2 x 30 minutes le lundi et/ou le jeudi qui est assuré par les enseignants (gratuitement) pour un petit groupe d'élèves. Ce temps peut être consacré à :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- un accompagnement du travail personnel,
- des activités prévues dans le projet d'école.

Pour la première période, tous les élèves de CP ont été pris en charge. L'objectif était d'apprendre à être autonome dans son travail (s'organiser, lire les consignes, gérer son matériel...). Puis quelques élèves de CM1/CM2 pour la formation des médiateurs et des élèves volontaires pour le groupe des petits journalistes. Un formulaire d'autorisation est remis aux familles qui peuvent refuser cette aide.

Mme TAVANAE présente le fonctionnement de la médiation scolaire (communication « non-violente »).

- **Conseil de classe et conseil de délégués :** le fonctionnement a été légèrement modifié cette année.

1) Une boîte à remarques a été installée dans chaque classe.

2) Ces papiers sont lus lors des conseils de classe et un débat est organisé. En fonction de la vie de la classe ou de la cour, l'enseignant peut rajouter un thème à aborder.

3) Les points concernant la classe sont traités en conseil de classe et les points qui peuvent concerner l'école sont inscrits sur la fiche navette qui est remise à la directrice.

4) Lorsque Mme TAVANAE a rassemblé toutes les fiches, l'ordre du jour du conseil des délégués est élaboré et transmis aux classes.

5) Les conseils de classe discutent de cet ordre du jour et votent des décisions. *Les délégués qui ont été élus dans chaque classe arrivent donc au conseil avec des réponses et/ou des propositions et pourront ainsi voter pour représenter leur classe.*

6) Enfin, le conseil des délégués se réunit et chaque classe exprime son avis et les décisions sont votées.

Mme TAVANAE rappelle la fréquence des Conseils de classe et de délégués (6 dans l'année).

- **Manifestation de l'école**

Le loto de l'école : vendredi 25 novembre 2016 dans la salle des fêtes.

Fête de Noël : mise en place d'ateliers en décembre 2016 : tous les enfants de la moyenne section au CM2 sont réunis pour fabriquer 2 objets (entraide et échanges) + des cadeaux collectifs offerts aux enfants (jeux choisis par les élèves en conseil de classe).

La fête de l'école (stands de jeux) : vendredi 30 juin 2017. A ce jour aucun spectacle de fin d'année n'est prévu.

La photo scolaire : la prise de vue individuelle et la photo de classe auront lieu le jeudi 23 mars 2017. Les photos seront exposées 2/3 jours après et les commandes devront être remises à l'école le 14 avril (jour des vacances).

Site internet d'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>

Ce site contient : évènements de la vie de l'école, les menus, des informations administratives, les compte rendus de conseil d'école, le règlement intérieur. Parfois quelques articles complémentaires (des petits journalistes ou des enseignants de chaque classe.).

- **Les récréations :**

Le matin→ 10h15/10h30 (élémentaire) et 10h15/10h45 (maternelle)

L'après-midi→ 14h50/15h (CM1-CM2) – 15h/15h10 (CE2-CM1) - 15h10/15h20 (GS-CP-CE1)

- **Présentation du registre de sécurité :**

- Ce registre de sécurité comprend 3 parties : l'incendie, les risques majeurs et le plan Vigipirate.

- Tous les contrôles de sécurité effectués par la mairie sont recensés dans ce registre : contrôle de l'aire de jeux, installation électrique, gaz, extincteurs, chaudière fioul. Il contient aussi un annuaire d'urgence, un plan de masse de l'école où sont indiqués les salles, les sorties et les organes de coupure (électricité, gaz...) ainsi que les consignes et la répartition des rôles de chaque adulte en cas d'incident.

- **Incendie :** Un premier exercice incendie a été effectué le 14 septembre (évacuation en 1 min 40 pour toutes les classes). Tout le monde était prévenu. L'évacuation s'est très bien déroulée et rapidement. Nous en ferons 1 autre dans l'année.

Le passage d'une commission de sécurité incendie n'est pas obligatoire étant donné la configuration du bâtiment de l'école (5^{ème} catégorie) – toutefois, le passage de la dernière commission de sécurité incendie date de 1994. Mme la Directrice redemande à M. le Maire le passage de cette commission incendie. Celui-ci répond, comme chaque année, que ça entraînerait beaucoup d'aménagements très onéreux. On a un œil sur la sécurité des enfants. Aucun danger immédiat constaté, chaudière revue et tous les contrôles de sécurité sont faits. De plus, la configuration du bâtiment ne nécessite pas le passage de la commission de sécurité.

- **Risques majeurs :** le PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sureté) est rédigé pour prévenir les risques majeurs recensés pour la commune de Chaillevette c'est-à-dire : les séismes ou mouvements de terrain, les feux de forêt, les tempêtes, le transport de matières dangereuses ainsi que les inondations. Si un de ces évènements se produit, une cellule de crise sera mise en place au sein de l'école avec des salles de mise en sûreté pour les élèves qui seront confinés dans l'école. **Les parents ne devront pas venir chercher leurs enfants à l'école.**

Deux exercices auront lieu, en février et mai. Au préalable, diverses activités seront mises en place.

- **Vigipirate :** un plan de mise en sûreté en cas d'intrusion dans l'école a été mis en place et les élèves de l'école ont effectué un exercice le 12 octobre 2016. Les familles ont été informées par un mot dans le cahier de liaison. Les enseignants ont présenté l'exercice aux élèves sous forme de jeu où il faut se cacher ou quitter l'école en silence pour ne pas se faire repérer. A aucun moment les mots attentats, intrusion ou terrorisme n'ont été utilisés. L'exercice du 12 octobre s'est bien passé, toutefois des modifications sont à apporter.

Mise en évidence de l'aspect « bruyant » de l'exercice déjà mené (excitation des élèves), Mme AUDIN rappelle le caractère obligatoire des alarmes qu'il faudrait installer ; M. le Maire précise que ces

installations sont prévues et en cours d'étude. Mme TAVANAE précise qu'un point sera fait avec le gendarme référent sécurité école, le policier municipal et la mairie courant novembre, et ce plan de mise en sureté sera amélioré.

• **Vie des classes :**

Classe de PS-MS : Mme MICHEL

Mme MICHEL présente l'effectif : 11 MS (10 après la rentrée de novembre 2016) et 16 PS. Présentation de la sortie « Vendanges »

Mme MICHEL précise son arrêt à venir suite à une opération (arrêt de 2 mois après la Toussaint) et sera remplacée par M. LHOMEDET

Classe de GS-CP : Mme LOUBES

Mme LOUBES présente l'effectif : 19 GS et 6 CP ; difficultés à gérer le groupe de CP ; disparité d'autonomie chez les GS qui sont gérés essentiellement par Nadine ; beaucoup de bruit, de violence (jets de jeux dans la classe ; peu de sorties sont donc envisagées ; du décroisement dans le domaine « questionner le monde » a été mis en place avec les CP/CE1 et es CE2.

Question de parents de GS/CP : Y a-t-il une possibilité de mettre les blousons dans la classe plutôt que sous le préau? Rentrant dans la période hivernale, ils sortent du chaud directement au froid.

Réponse de Mme Loubes : Comme chaque année, dès que la météo sera plus froide, les manteaux seront rentrés.

Classe de CP-CE1: Mme KEBBACHE

Mme KEBBACHE présente l'effectif : 7 CP et 18 CE1 (1 CE1 quittera la classe après la rentrée de novembre) ; présentation de l'activité natation qui débutera en janvier.

Classe de CE2-CM1 : Mme TAVANAE et M. SAUDOU

- 22 élèves : 13 CE2 et 9 CM1 avec 11 filles et 11 garçons. Certains élèves sont bavards.

- Activités nautiques proposées par la CARA : en septembre, les élèves de CE2 ont participé à 2 journées de Kayak à Mornac sur Seudre et les 2 journées de Surf et Body-board à Royan auront lieu au printemps. Comme chaque année, les élèves ont passé d'excellents moments !

Ces activités permettent de créer une transition entre la piscine en CP/CE1 et la voile en CM1/CM2.

- Projets de classe en lien avec l'éducation physique et sportive

- Course d'orientation (EPS + géographie): travail d'orientation dans la cour de l'école ainsi que dans le village de Chaillevette + un sortie sur le site de course d'orientation le mardi 18 octobre 2016.
- Ultimate : sport collectif/coopératif avec un frisbee (EPS + enseignement moral et civique + arts plastiques) : entraînement à l'école, participation à une rencontre sportive avec d'autres classes de la presqu'île d'Arvert, nous assisterons à un match du championnat du monde d'Ultimate qui aura lieu à Royan en juin 2017 et enfin un projet d'art plastique en lien avec ce tournoi sera mis en place.

Classe de CM1-CM2 :

M. CHATAIGNER présente l'effectif : 7 CM1 et 13 CM2 ; bonne ambiance de travail ; présentation de l'activité Voile (CM1 sur les Optimistes et les CM2 sur les Catamarans) ; présentation de la liaison Ecole-Collège habituelle bien qu'un peu inédite concernant la nouvelle répartition des Cycles (réunion d'harmonisation avec les enseignants du Collège du secteur de La Tremblade les 15 et 23 novembre). M. M. CHATAIGNER précise qu'il partage les mêmes projets d'EPS que Mme TAVANAE.

6. Présentation des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, CLAS, TAP)

• **Garderie :**

Les horaires de garderie sont : de 7h45 à 8h35 et jusqu'à 18h30. Le vendredi, la garderie débute à 16h. Le lundi, le mardi et le jeudi la garderie débute à 17h car il y a les TAP entre 16h et 17h. Le mercredi entre 11h45 et 12h30.

Question de parents: Y a-t-il une possibilité de commencer la garderie plus tôt ? Possibilité de proposer un sondage aux familles pour demander leur avis.

M. le Maire et Mme SANCHEZ précise que le coût serait trop élevé pour le peu d'élèves et que débiter une journée de classe à 7h30, c'est très tôt pour des enfants si jeunes. Toutefois, il accepte de faire un sondage.

Mme TORTILLON demande, à nouveau, si une garderie peut être mise en place entre 16h et 17h pour les enfants qui ne vont pas aux TAP.

Mme SANCHEZ précise que ce n'est pas possible car tout le personnel est occupé sur les groupes de TAP, mais qu'exceptionnellement un enfant non inscrit peut aller aux TAP mais que cela coûte 3€ la séance.

Mme TORTILLON demande si la suppression des TAP est envisageable.

Mme SANCHEZ précise que c'est interdit, y compris de mélanger garderie et TAP, et que la seule solution est l'inscription annuelle aux TAP.

• **TAP : Temps d'activités périscolaires**

Le lundi, le mardi et le jeudi de 16h à 17h. Le prix est de 70 € par an (soit 7 € par mois). 3€/séance si votre enfant assiste exceptionnellement aux TAP. Les activités proposées lors des TAP correspondent à des projets sur plusieurs séances et c'est pourquoi les inscriptions ne peuvent se faire « à la carte ».

Suite aux normes d'encadrement à respecter, le personnel communal va passer le BAFA (2 en octobre et 2 en février)

• **Restauration scolaire :**

Il y a 2 services mis en place : un premier service à 12h et un deuxième service à 12h50. Le premier service comprend les élèves de maternelle ainsi que quelques élèves des classes élémentaires.

M. le Maire précise que le projet de réfection et d'agrandissement des locaux pour la cantine est en cours (début des travaux en avril 2017).

• **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Dispositif mis en place dans l'école de Chaillevette. Cette année, 8 élèves bénéficient de cette aide aux devoirs effectuée par des bénévoles, les lundis et jeudis de 17h à 18h30 depuis lundi 2 octobre.

7. Achats effectués et bilan financier : budget mairie et coopérative scolaire

• Budget mairie

Le budget alloué à l'école est de 67,25 € par élève pour une année civile. Ce budget comprend : les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les manuels, l'achat de séries de livres, les cadeaux de Noël et les photocopies que nous faisons. A ce jour, il reste 819,59 € jusqu'en décembre 2016. Cette somme permettra de financer les cadeaux de Noël ainsi que les photocopies jusqu'à la fin de l'année.

La natation scolaire pour les élèves de CP et CE1 (transport + entrées), le réassort pour la trousse à pharmacie, la maintenance du matériel informatique, la connexion internet, le téléphone, les frais postaux sont pris en charge, en plus, par la Mairie.

Concernant le budget, Mme la Directrice a transmis le budget prévisionnel de la classe découverte (CP-CM2) prévue en 2017/2018 qui est d'environ 26 000 €. Mme TAVANAE demande si une aide exceptionnelle de 2 000 € de la mairie est possible.

• Coopérative scolaire

Les comptes de l'année 2015/2016 ont été contrôlés par Mme TORTILLON et Mme POITEVIN. Rien n'a été signalé. Le solde en début d'année scolaire était de : 8 858.94 € (dont 6 700 € en réserve pour une future classe découverte – 2017/2018).

La cotisation annuelle des familles était libre (1221 € ont été récoltés grâce à la participation de 64 familles sur 92). Ce qui est bien plus que l'année dernière.

Les dépenses de rentrée comprennent : les abonnements (Popi, Petit Quotidien, Tout comprendre), l'adhésion (OCCE, Bibliothèque pédagogique), achat de livres pour la BCD, l'assurance collective des élèves, l'avance des fonds pour l'achat des lots du loto de l'école.

8. Les travaux dans l'école

Suivi des demandes de l'école :

- Changement du revêtement des sols de maternelle (une classe sera faite durant les vacances d'octobre). De plus, la mairie a proposé de renouveler tout le mobilier de la classe de petite et moyenne section.
- Fuite d'eau dans la salle de motricité. Le plombier est monté sur le toit et a dégagé les feuilles du toit ce qui était à l'origine de la fuite probablement.
- Installation d'un petit bac à sable côté élémentaire. La livraison est faite et le bac sera installé durant les vacances d'octobre.
- Des aménagements (étagères) pour ranger dans la classe de CP/CE1 – Ces aménagements seront faits durant les vacances d'octobre.
- Installation de TBI dans les classes de l'école – le projet est à l'étude.

L'aire de jeux (côté maternelle) n'était plus aux normes de sécurité, la mairie en a donc condamné l'accès. Cette structure sera démontée et remplacée. Mme TAVANAE remercie sincèrement la mairie qui a spontanément envisagé le remplacement malgré le coût que représente cet achat (14 000€)

Les élèves pourront donc bénéficier d'une structure neuve, plus adaptée et accessible de 2 à 10 ans.

Des petits travaux effectués durant l'été :

- Peinture des bancs en bois de la classe de PS/MS – très beau travail avec de magnifiques couleurs, Mme Michel est ravie.
- Remettre de la terre au pied des arbres de la cour : ok
- Rajouter du sable dans les bacs de la cour de maternelle : ok

L'équipe enseignant est très reconnaissante et remercie M. le Maire, Mme SANCHEZ ainsi que toute l'équipe municipale pour les choix effectués, l'école est une vraie priorité. Des moyens importants sont déployés pour entretenir et améliorer l'école.

9. Questions diverses

Question de parents: *est-il possible de respecter les horaires de sorties afin d'éviter si un autre enfant est scolarisé, qu'ils se retrouvent à attendre de l'autre côté de l'école ?*

L'équipe enseignante s'excuse pour les retards et précise que la classe se termine à 16h et que par conséquent la sortie ne peut avoir lieu à 16h précise. De plus, en élémentaire, les élèves doivent remettre en ordre la classe et se mettre en rang pour aller au portail, cela prend plus de temps en début d'année. Peut-être que pour les parents qui ont des enfants des « deux côtés », il est préférable de venir en premier côté élémentaire car la sortie des classes se fait plus rapidement.

Question de parents: *Y aura-t-il une formation « Apprendre à porter secours » pour les élèves ?*

Réponse de Mme TAVANAE : une formation (première sensibilisation : prévention des risques et appel) est envisagée, cela dépend également de la programmation de l'équipe.

Clôture de la séance à 19h28.

Présidente du conseil d'école
Mme TAVANAE

Secrétaire du conseil d'école
M.SAUDOU